

# L'ÉCOLE À CESTAS TOCTOUCAU

**ÉCOLE INTERCOMMUNALE TOCTOUCAU**

**1 rue Brunet**

**33600 PESSAC**

**Tel : 05 56 68 03 12**

**MODE D'EMPLOI DES FORMALITES À ACCOMPLIR  
ET DE L'UTILISATION DES SERVICES PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES  
POUR LES USAGERS CESTADAIS DE TOCTOUCAU**

## VOTRE MODE D'EMPLOI POUR L'ÉCOLE DE TOCTOUCAU

Vos enfants fréquentent l'école de Toctoucau. Vous devez effectuer l'inscription scolaire et l'ouverture des droits d'accès aux services auprès de la mairie de Cestas.

Vous devez ensuite vous rapprocher de la mairie de Pessac pour remplir la Déclaration d'Utilisation de Service (DUS).

Les deux communes proposent chacune un portail d'accès aux services :

- L'accès au Portail Famille de la mairie de Cestas permet la réservation des services extrascolaires (centre de loisirs du mercredi et des vacances scolaires) et le paiement de tous les services.
- L'accès au Port@il Famille de la mairie de Pessac permet l'inscription aux prestations périscolaires (restauration, accueil matin et/ou soir) et l'actualisation de la DUS.

### ➤ AUPRES DE LA VILLE DE CESTAS

### ➤ AUPRES DE LA VILLE DE PESSAC

<b>DROITS D'ACCÈS AUX SERVICES</b>	<p>Ouverture des droits réalisée lors de l'inscription scolaire sur le même imprimé (à disposition à l'accueil de l'Hôtel de Ville de Cestas ou sur le site internet de la commune).</p> <p>Mise à jour annuelle du Dossier Famille à <b>valider avant le 16 août 2024.</b></p>	<p>Actualisation annuelle de la DUS sur le port@il Famille de la mairie de Pessac selon leurs indications</p>
<b>GESTION DES RESERVATIONS</b>	<p><b>CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI</b> - ACCUEIL POSSIBLE DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES – Journée ou ½ journée (matin) réservable sur le portail Famille de la mairie de Cestas à partir du vendredi avant les vacances jusqu'aux vacances suivantes et jusqu'à 3 jours avant la date souhaitée.</p> <p><b>ANNULATION</b> : au plus tard le dimanche précédent – sans frais sur présentation d'un certificat médical.</p> <p><b>CENTRE DE LOISIRS DES VACANCES SCOLAIRES</b> - ACCUEIL POSSIBLE DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES – réservable sur le portail Famille de la mairie de Cestas à partir du vendredi avant les vacances pour la période de vacances suivante et jusqu'à 14 jours avant la 1<sup>ère</sup> journée de fonctionnement de la période de vacances.</p> <p><b>ANNULATION</b> : au plus tard 14 jours avant la 1<sup>ère</sup> journée de fonctionnement de toute la période de vacances – sans frais sur présentation d'un certificat médical.</p>	<p><b>RESTAURATION ET ACCUEIL MATIN/SOIR</b></p> <p>Gestion de la DUS sur le Port@il Famille de la mairie de Pessac</p> <p><b>ANNULATION</b> : modifications et annulations selon les modalités définies par la ville de Pessac</p>



## TARIFICATION ET PAIEMENT DES PRESTATIONS PERI ET EXTRASCOLAIRES

**IMPORTANT :** Le calcul et le règlement de tous les services se font auprès de la Mairie de Cestas.



L'enregistrement du dossier d'inscription scolaire et d'ouverture des droits d'accès aux services périscolaires et extrascolaires déclenche la création d'un « Compte Famille » auprès de la Régie Municipale, ouvert au nom du représentant de la famille se déclarant « payeur » des prestations. Pour les parents séparés ayant une adresse différente et en cas de garde alternée, un deuxième Compte Famille peut être ouvert sur demande auprès du service Education.

Le « Compte Famille » est un compte provisionnel. Les familles effectuent des versements d'avance pour s'acquitter des prestations périscolaires.

Il est accessible sur le portail du site internet de la Ville de Cestas. Un mot de passe et un identifiant communiqués par le service Education vous permettent, après validation de vos fiches, d'y accéder et de consulter les informations ponctuelles du service, de visualiser les consommations aux différents services et vos approvisionnements, de consulter votre solde de compte et de réserver les centres d'accueil du mercredi et des vacances scolaires. Un guide Utilisateurs complet est disponible sur le site internet de la ville de Cestas, rubrique Portail Famille en page d'accueil.

Les tarifs proposés tiennent compte de la situation des familles en fonction de leur QF. Ceux des centres de loisirs comprennent le repas et, le cas échéant, les prestations extérieures (transport, visites,...).

La régie municipale de la ville de Cestas procède à la révision du QF le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Il convient de transmettre les justificatifs demandés en novembre et décembre pour actualiser la situation. En l'absence de justificatifs, le tarif maximum sera appliqué. **Consultez les tarifs sur le service Internet de la ville de Cestas.**

## CENTRE D'ACCUEIL LES JOURS D'ÉCOLE

- ➔ Les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire, l'accueil est assuré à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir, conformément au fonctionnement de toutes les écoles de Pessac.

## CENTRES DE LOISIRS DES MERCREDIS ET DES VACANCES SCOLAIRES

- ➔ L'offre est ouverte à tout enfant domicilié et/ou scolarisé sur la commune, âgé de 3 à 11 ans.

Le mercredi et pendant les vacances scolaires, l'école maternelle du Parc (rue Peymartin) accueille les élèves de maternelle de Toctoucau. Les élèves des classes élémentaires sont accueillis à l'école élémentaire du Parc (chemin du Parc).

### ➔ LE MERCREDI :

L'accueil est ouvert de 7h00 à 19h00. Les activités sont organisées de 9h00 à 16h30 par les équipes d'animation municipales.

Un accueil à la ½ journée (uniquement le matin, sans restauration) est possible de 7h00 à 12h30.



### ➔ PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES :

L'accueil est ouvert de 7h30 à 18h30. Le service de restauration est compris.

Les activités sont organisées de 9h00 à 17h00 par les équipes d'animation municipales.

Il n'y a pas de service en demi-journée.

Pour raisons de travaux, l'accueil peut être assuré sur un autre site.

## LA RÉSERVATION PRÉALABLE AUX CENTRES DE LOISIRS DES MERCREDIS ET DES VACANCES SCOLAIRES EST IMPÉRATIVE SUR LE PORTAIL FAMILLE DE LA MAIRIE DE CESTAS.

La capacité d'accueil est variable en fonction des périodes de vacances scolaires.

En fonction du positionnement des jours fériés de fin d'année, une fermeture d'une semaine est possible aux vacances de Noël.

La proposition multi-activités est établie selon un programme en adéquation avec le projet éducatif de la commune et les projets pédagogiques des personnels d'animation. Ils peuvent comporter des sorties, des visites et des spectacles.

Les programmes sont disponibles sur le site internet de la ville de Cestas.

### POINTS CONTACT SERVICES / FAMILLES

#### Pour toute démarche ou information :

##### Accueil :

Hall de l'Hôtel de Ville de CESTAS de 8h30 à 17h00 du lundi au vendredi  
Guichet @ccueil Famille de la Mairie de Pessac

##### Informations :

Sur le site internet de la ville de Cestas : [www.mairie-cestas.fr](http://www.mairie-cestas.fr)  
Sur le site internet de la ville de Pessac : [www.pessac.fr](http://www.pessac.fr)

Par courriel : [affaires.scolaires@mairie-cestas.fr](mailto:affaires.scolaires@mairie-cestas.fr)

Par courriel : [accueil-famille@mairie-pessac.fr](mailto:accueil-famille@mairie-pessac.fr)

#### Pour toute question relative aux réservations des services péri et/ou extrascolaires :

 Restauration et accueil matin/soir : [Port@il famille de la mairie de Pessac](mailto:Port@il.famille.de.la.mairie.de.pessac)

 Centre de loisirs mercredi et vacances scolaires : site internet mairie de Cestas

#### Pour toute question relative à la situation du Compte Famille et au paiement des prestations :

 Par courriel : [regisseur.municipal@mairie-cestas.fr](mailto:regisseur.municipal@mairie-cestas.fr)

Régie multiservices - du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00.

